

# RESTRICTIONS DES USAGES DE L'EAU

## › Pour les particuliers

VIGILANCE

ALERTE

**ALERTE RENFORCÉE**

CRISE



PRÉFET  
DE SAÔNE-ET-LOIRE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



Arrêtés de restriction d'usages consultables sur <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

| USAGES  | ALERTE RENFORCÉE  |
|---|---|
|  Arrosage à partir de stockages d'eau de pluie captée par des toitures          |  Autorisé sans restriction   |
|  Arrosage des pelouses, massifs fleuris et des plantes en pots                |  <b>Interdit</b><br>Sauf pour les plantes en pots si utilisation du goutte à goutte.   |
|  Arrosage des jardins potagers  |  <b>Interdit entre 9h et 20h</b>   |
|  Remplissage piscines privées et bains à remous de plus d'1 m³                 |  <b>Interdit</b><br>Sauf remise à niveau ou première mise en eau après accord du gestionnaire du réseau d'eau potable si le chantier a débuté avant les premières restrictions. |
|  Lavage de véhicules par des professionnels (dont stations de lavage)           |  <b>Interdit</b><br>Sauf avec du matériel haute pression ou avec un matériel équipé d'un système de recyclage de l'eau.  |
|  Lavage de véhicules chez les particuliers                                    |  <b>Interdit</b>   |
|  Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées |  <b>Interdit</b><br>Sauf si réalisé par une collectivité ou une entreprise de nettoyage professionnel avec du matériel haute pression.   |
|  Remplissage / vidange des plans d'eau  |  <b>Interdit</b>   |
|  Travaux en cours d'eau   |  <b>Report des travaux</b><br>Sauf si situation d'assèche total ou pour des raisons de sécurité ou travaux autorisés par le service de police de l'eau.                        |